



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 55909

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'outre-mer sur l'intérêt que présenterait un développement des jumelages entre des communes de l'hexagone et leurs homologues ultramarines. En effet, ces jumelages permettraient d'améliorer la connaissance mutuelle entre la métropole et l'outre-mer. Les collectivités locales de métropole, qui ont développé des échanges scolaires avec des communes d'outre-mer, ont pu apprécier l'effet pédagogique, particulièrement intéressant pour leurs jeunes écoliers, collégiens ou lycéens. L'expérience de ces échanges montre notamment que les jeunes en reviennent avec une plus grande ouverture d'esprit, une approche anti-raciste et une volonté de découverte de l'autre et du monde extérieur. Pour renouer et favoriser le dialogue, notamment auprès des générations futures, il pourrait s'avérer intéressant de développer ces jumelages métropole-outre-mer. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attaché à la mise en relation des établissements d'enseignement d'outre-mer et de métropole : de nombreux réseaux existent d'ores et déjà. De telles initiatives ne sont cependant pas exclusives d'une ouverture des établissements ultramarins à d'autres espaces comme l'environnement régional ou encore l'Union européenne, qui porte des programmes spécifiques favorisant les échanges entre établissements. Les jumelages sont d'ores et déjà répandus entre les classes de métropole et d'outre-mer. Pour la Polynésie française, on peut ainsi citer le jumelage des classes de Fakarava en Polynésie française et de Cavaillon dans le Lubéron ou les enfants des écoles australes qui sont venus en métropole dans le cadre d'un jumelage. Ce type d'initiative est également encouragé par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, développées au travers du plan national d'équipement numérique dès 2008. Dans le cadre de l'éducation prioritaire, le programme « ambition réussite » en réseau contribue également au renforcement de ces partenariats (Ecole nationale de chimie, Ecole des Mines...) en fonction du contexte local. 4 établissements en Guadeloupe, 12 en Guyane, 19 à la Réunion et 8 en Martinique font partie de ce réseau. « Les cordées de la réussite » constituent également un dispositif innovant : il s'agit du jumelage entre classes de lycées et étudiants de grandes écoles (IEP, écoles d'ingénieurs...). En Martinique, 13 lycées labellisés participent à cette opération. En Nouvelle-Calédonie, un partenariat a été noué avec Sciences-Po Paris pour permettre à des jeunes mélanésiens d'accéder à cet institut. S'agissant de l'enseignement supérieur, en partenariat avec la mission politique de la ville et la Haute autorité de lutte contre les discriminations et l'exclusion (HALDE), est prévue l'ouverture d'un Master diversité Sciences Politiques entre l'IEP de Lille et la Guyane pour les jeunes issus des quartiers défavorisés. Un système de bourse et de soutien financier est prévu pour les étudiants venant des DOM. Enfin, une réflexion a été engagée pour créer un programme d'échanges interuniversitaires tripartite auxquels participeraient une université métropolitaine, une université d'outre-mer et une université étrangère située dans la zone régionale de l'université d'outre-mer. Cette dernière serait le pivot autour duquel s'articulerait la mobilité des étudiants venant de métropole et ceux issus de l'université étrangère. L'objectif est de développer le rayonnement international des universités d'outre-mer en favorisant la mobilité étudiante dans le cadre d'un

programme d'échanges inter-universitaires. En effet, les quatre universités d'outre-mer (université des Antilles et de la Guyane, université de la Réunion, université de la Nouvelle-Calédonie et université de la Polynésie française) constituent à la fois les seuls points d'ancrage francophones et européens dans des zones régionales principalement anglophones (Caraïbes, océan Indien, Pacifique, Océanie) et des points d'entrée, pour les étudiants français, vers des zones économiques émergentes (Afrique du Sud, Inde, Australie, Caraïbes).

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55909

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7365

Réponse publiée le : 29 décembre 2009, page 12549